

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION—LES ACTIVITÉS DES FONCTIONNAIRES—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle concerne ce que nous apprenons tous les jours sur l'enquête à laquelle s'est livré le bureau du premier ministre et qui portait sur les affaires personnelles du chef de l'opposition en tant que simple citoyen; la dernière révélation concernait son domicile privé. J'ai travaillé pour le bureau de deux premiers ministres conservateurs, et je puis affirmer qu'aucun de ces messieurs ne se serait jamais permis d'employer des tactiques aussi répugnantes . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: . . . pas plus que ne l'auraient fait les prédécesseurs du premier ministre, feu le très honorable Louis Saint-Laurent et feu le très honorable Lester B. Pearson.

Voici ce que je veux demander au premier ministre suppléant: Le premier ministre savait-il que son secrétaire principal et d'autres personnes travaillant pour son bureau se livraient à ce genre de pratiques infâmes, et le premier ministre a-t-il approuvé ces activités?

Une voix: Le voici.

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'allais justement dire que le premier ministre allait arriver bientôt, mais il est déjà là.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, dans les circonstances, je pense que je devrais répéter la question.

Monsieur le Président, comme le premier ministre vient d'arriver, je vais répéter ma question. Elle concerne ce que nous apprenons tous les jours sur l'enquête à laquelle s'est livré le bureau du premier ministre et qui portait sur les affaires personnelles du chef de l'opposition en tant que simple citoyen; la dernière révélation concernait son domicile privé. Comme je l'ai dit, j'ai eu l'occasion de travailler pour le bureau de deux premiers ministres conservateurs, et aucun de ces messieurs ne se serait jamais permis d'employer des tactiques aussi répugnantes, pas plus que les prédécesseurs du premier ministre, feu le très honorable Louis Saint-Laurent et feu le très honorable Lester B. Pearson.

Une voix: Cela méritait d'être répété.

Mlle MacDonald: Le premier ministre savait-il que son secrétaire principal et d'autres personnes travaillant pour son bureau se livraient à ces pratiques infâmes, et a-t-il approuvé cette opération?

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, s'il y avait eu une enquête portant sur des affaires

personnelles et privées, je pense que l'honorable député aurait raison de parler de pratiques infâmes. Mais de telles pratiques infâmes n'ont jamais existé à ma connaissance. Que je sache, il n'y a jamais eu d'enquête sur des affaires privées. J'ai commencé à me renseigner il y a une heure; j'ai vu les propos qui ont été échangés hier à la Chambre et j'ai lu certains des articles. Il me semble que le vice-premier ministre a montré très clairement qu'il n'y avait pas eu d'enquête sur la vie privée de quelqu'un. Les intéressés ont eu recours à un service de coupures de presse. Ils ont consulté des dossiers publics. Tout ce qui a été fait a été rendu public.

Je sais que mon secrétaire personnel a ouvert les portes de mon bureau aux journalistes qui ont passé un certain temps à regarder toutes les coupures de presse réunies par nos services et d'autres dossiers. Ils ne contiennent rien de personnel. Il s'agit uniquement de renseignements qui proviennent de journaux et sont du domaine public.

Le député prétend que de telles choses ne se faisaient pas du temps des premiers ministres précédents. Je crois que le bureau du chef de l'opposition se livre à ce genre d'activités et qu'il possède même quelques boîtes de renseignements sur moi, qu'il se refuse à montrer à la presse. L'honorable représentante devrait peut-être se dissocier du chef actuel de son parti, puisqu'il est très loin de répondre aux normes établies par les honorables personnes qu'elle a mentionnées.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXIGER LA DÉMISSION DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je peux dire au premier ministre que j'ai des dossiers sur lui.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mlle MacDonald: Le premier ministre devrait savoir que chaque fois que le bureau d'un ministre du cabinet publie un communiqué, celui-ci est versé dans un dossier dans un bureau d'un député. Il y a cependant une distinction qui semble lui échapper. Quand le premier ministre du Canada se sert des pouvoirs de l'État pour se renseigner sur le titre de propriété d'un citoyen, ce n'est pas du tout la même chose que lorsqu'un député verse dans ses dossiers des communiqués de presse. Voilà la distinction. Malheureusement, le premier ministre et ses collègues se complaisent dans la boue depuis tellement longtemps qu'ils ne sont plus capables de reconnaître le bien du mal.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Depuis son retour, le premier ministre a-t-il interrogé les membres de son personnel au sujet de cet abus de confiance dont s'est rendu coupable le bureau qui assume les plus hautes responsabilités du pays, et leur a-t-il demandé de démissionner? Dans la négative, va-t-il le faire immédiatement?

Des voix: Bravo!